

Conseil du 4^e arrondissement

31 MAI 2016

Procès Verbal

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

QUATRIÈME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le trente et un mai deux mille seize à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4^e arrondissement, sur la convocation en date du vingt cinq mai deux mille seize qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Christophe Girard, Évelyne ZARKA, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Marianne de CHAMBRUN, Pacôme RUPIN, Boniface N'CHO, Anne LEBRETON, Jean-Pierre PLONQUET et Vincent ROGER.

Absente excusée :

Madame Corine FAUGERON, donne pouvoir à Monsieur Boniface N'CHO

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement.

La séance est ouverte à 19h04.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Mesdames et Messieurs les élus, je vous souhaite la bienvenue à cette séance du conseil d'arrondissement.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

0420160008

Désignation du secrétaire de séance

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

S'il n'y a pas d'opposition, Monsieur WEIL sera désigné secrétaire de séance.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

0420160009

Approbation du procès verbal de la séance du 3 mai 2016

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 mai 2016. Monsieur N'CHO a un pouvoir de Madame FAUGERON.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

0420160010

Adoption du budget supplémentaire 2016 de l'état spécial du 4^e arrondissement de Paris

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Comme chaque année, je vous présente le budget supplémentaire 2016 qui, après la présentation du compte administratif le mois dernier, nous permet de mobiliser une partie des crédits non-consommés en 2015 et d'ajuster nos besoins en milieu d'exercice budgétaire.

Le budget supplémentaire permet d'intégrer les dépenses nouvelles dont les crédits se révèlent insuffisants ou difficiles à anticiper lors de l'élaboration du budget, comme les dépenses énergétiques. L'exemple de la semaine froide que nous vivons à Paris démontre que les dépenses énergétiques peuvent augmenter de façon imprévue dans certains établissements.

Lors de la commission qui s'est tenue le 26 avril dernier avec l'ensemble des mairies d'arrondissement et l'adjoint aux finances de la Maire de Paris, Monsieur BARGETON, nos propositions de redéploiement des crédits ont été validées par l'exécutif municipal. Je vous propose aujourd'hui de réaffecter les crédits non-consommés présentés en détails le mois dernier et de réajuster la répartition des crédits au sein même de la dotation de gestion locale.

Ainsi, cette délibération acte quatre transferts budgétaires :

- 14 831 euros de la dotation de gestion locale vers le budget général de la ville pour le règlement des fournitures de végétaux par le centre de production horticole et l'approvisionnement du magasin central de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris ;
- 53 964 euros de la dotation de gestion locale vers la dotation d'animation locale pour alimenter l'enveloppe dédiée aux travaux urgents dont les crédits initiaux ont été épuisés au cours du premier semestre ;
- 132 187 euros pour clôturer le paiement des dépenses de fluides et d'équipements de proximité ;
- 20 685 euros pour permettre la régularisation du marché public en cours concernant la gestion du centre d'animation Simon Lefranc.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je vais répéter ce que je dis depuis quelques années sur le budget. Je n'ai pas grand-chose à dire au sujet de l'état spécial de l'arrondissement, car il s'agit de sommes modiques. On ne peut pas vous reprocher de payer le chauffage des gymnases de la mairie. En revanche, je suis assez préoccupé par l'état des finances de la ville. Nous étions nombreux à le dire pendant la campagne et la cour régionale des comptes vient de publier deux rapports qui vont exactement dans le sens de ce que nous dénonçons depuis des années.

Pendant la campagne électorale, et même avant, j'avais annoncé que la ville se heurterait à de vrais problèmes en matière de gestion des finances. Ces problèmes seraient dus à la baisse des dotations de l'État ainsi qu'à une augmentation considérable de la péréquation territoriale avec la mise en place du Grand Paris. J'étais donc surpris que la Maire de Paris, pendant la campagne, promette 8 500 000 000 euros d'investissement et, une fois élue, annonce 10 000 000 000 d'euros d'investissement. C'est étrange, car les candidats promettent habituellement une somme initiale supérieure à celle qu'ils annoncent finalement lorsqu'ils sont élus.

Nous voyons bien que l'engagement est intenable et je prends le pari que jamais, sur cette mandature, 10 000 000 000 d'euros ne seront investis par la Ville de Paris, car elle aura les plus grandes difficultés à limiter l'utilisation du levier fiscal et à encadrer le recouvrement de la dette. Cette dernière va exploser et je prends également le pari qu'elle fera l'objet d'un débat fondamental en 2020. Pour toutes ces raisons, nous sommes plus qu'inquiets au sujet des finances de la ville. Mais, par tradition et en accord avec Jean-Pierre PLONQUET, nous nous abstiendrons sur l'état spécial de l'arrondissement. En ce qui concerne les sommes que vous avez indiquées, je n'ai pas de reproche à vous faire. J'ai par contre un reproche global à faire sur la gestion de la Ville de Paris.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Il est prévu en Conseil de Paris, que l'adjoint aux finances, la Maire et un certain nombre de groupes politiques de la majorité répondent à ce que vous venez d'exprimer. Nous tenterons, sinon de vous convaincre, de vous informer le mieux possible de l'état des finances de la ville dans les années à venir. Je pense qu'il est important, en démocratie, d'entendre les commentaires et d'y apporter des réponses claires, et je suis confiant dans celles qui vous seront apportées.

Le budget supplémentaire 2016 et l'état spécial d'arrondissement est adopté à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MODEM)).

0420160011

Désignation des représentants titulaires du conseil du 4^e arrondissement dans les organismes extérieurs. Lycée Charlemagne

0420160012

Désignation des représentants suppléants du conseil du 4^e arrondissement dans les organismes extérieurs. Lycée Charlemagne

0420160013

Désignation des représentants titulaires du conseil du 4^e arrondissement dans les organismes extérieurs. Lycée Sophie Germain

0420160014

Désignation des représentants suppléants du conseil du 4^e arrondissement dans les organismes extérieurs. Lycée Sophie Germain

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Bonsoir à tous. Les établissements secondaires sont gérés par la Ville de Paris et par la Région. Il y a donc, dans les conseils d'administration, un représentant de la Région. Monsieur ROGER, au titre de la Région sera au Lycée Sophie Germain. Il nous faut désigner d'autres représentants pour le conseil d'arrondissement.

Pour le Lycée Charlemagne, je vous propose que Monsieur Christophe Girard soit désigné représentant titulaire, en remplacement de Madame Anne LEBRETON, et que Madame Anne LEBRETON soit désignée représentante suppléante, en remplacement de Madame Karen TAÏEB.

Pour le Lycée Sophie Germain, je vous propose que Monsieur Jean-Pierre PLONQUET soit désigné représentant titulaire, en remplacement de Monsieur Vincent ROGER, et que Madame Anne LEBRETON soit désignée représentante suppléante, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre PLONQUET.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je voudrais faire un petit point au sujet des lycées. Tous d'abord, je vous remercie d'avoir eu l'élégance d'accepter qu'un membre de l'opposition soit remplacé par un autre membre de l'opposition. Ensuite, je salue votre investissement en faveur du Lycée Charlemagne et je souhaite que nous travaillions ensemble au nom des deux institutions que nous représentons, la Ville de Paris et la Région, dans le but de faire avancer les nombreux dossiers. Le collège étant une compétence de la Ville et le lycée une compétence de la Région, il faut trouver un accord.

Ce matin, j'ai eu un long entretien avec Agnès EVREN, la vice-présidente du Conseil régional en charge des lycées pour essayer de faire avancer les dossiers. Je voudrais prendre l'exemple du lycée Victor Hugo, qui est aussi une cité scolaire. Le cas de ce lycée est franchement préoccupant. Le retard en termes de travaux de rénovation des équipements scolaires n'est pas digne de Paris. Je souhaite très sincèrement que nous avancions ensemble pour faire évoluer les dossiers et accompagner la communauté éducative et les deux proviseurs concernés.

Enfin, j'aimerais aussi que nous avancions ensemble pour réformer AFFELNET qui est, à mes yeux, un véritable scandale. La République confond égalité et égalitarisme. Ce système divise Paris en 4 secteurs. Le 4^e arrondissement est dans le secteur Est qui regroupe 9 arrondissements. Or, il se trouve que nos deux établissements sont les plus demandés de ce secteur. Il faut donc avoir 17/20 de moyenne au Collège Charlemagne pour entrer en seconde au Lycée Charlemagne. Je trouve ce système complètement injuste et les adolescents du 4^e arrondissement en sont les principales victimes.

Étant donné que le 4^e arrondissement est considéré comme un quartier privilégié, beaucoup de gens s'en lavent les mains et personne ne s'en préoccupe. Comme élu, comme citoyen et comme père je n'accepte pas cette logique élitiste qui conduit certains élèves à faire 1h30 de trajet pour se rendre au lycée Charlemagne, alors qu'ils ont un lycée à proximité. Je suis d'accord pour intégrer des enfants boursiers et méritants dans les établissements reconnus du 4^e arrondissement. La mixité sociale est importante, mais la machine est devenue complètement ubuesque. Il est urgent que cela cesse.

Je sais que le Maire du 4^e arrondissement, comme le conseiller régional, ne peuvent pas faire grand-chose. Mais je pense que nous devrions unir nos forces pour que le Rectorat prenne conscience de la réalité.

Au départ, ce système visait à lutter contre les ghettos de boursiers. En vérité, nous n'avons fait que les transférer. Aujourd'hui, il y a 46 % de boursiers au Lycée Charlemagne et 52 % au Lycée Sophie Germain, alors que la moyenne du secteur Est est de 24 % de boursiers par établissement. J'ai bien entendu que le Rectorat veut faire évoluer les choses, mais les évolutions programmées pour la fin de l'année ne changeront quasiment rien pour les collégiens du 4^e arrondissement.

C'est une situation que je dénonce depuis quelques années, comme d'autres autour de la table. Je pense qu'il faut se mobiliser pour améliorer le système et le rendre plus humain.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous remercie. Cela me donne l'occasion de dire ce que j'ai fait sur ce sujet. Comme vous l'avez rappelé, nos compétences de maire d'arrondissement et de conseiller régional sont assez limitées. Il y a, de plus, une anomalie incroyable : il n'y a pas de quota de boursier aux lycées Henri IV et Louis le Grand dans le 5^e arrondissement. Les inscriptions y sont faites en toute liberté.

Il est vrai que les taux de boursiers dans les lycées Charlemagne et Sophie Germain sont beaucoup trop élevés. J'ai rendez-vous avec Monsieur MICHELET cette semaine pour aborder ce sujet. Je me permettrai de souligner le fait que c'est un sujet qui nous préoccupe tous, quelles que soient nos convictions politiques. Je mentionnerai aussi le cas des lycées Henri IV et Louis le Grand que je trouve anormal, car les enfants n'y sont pas traités comme dans le 4^e arrondissement. Nous avons donc intérêt à unir nos forces.

D'ailleurs, je dirais que l'intelligence politique s'est exprimée à l'occasion du drame au Lycée Charlemagne en janvier dernier. Nous étions ensemble, la vice-présidente, le conseiller régional, le maire de l'arrondissement et l'adjoint chargé des affaires scolaires auprès de la Maire de Paris, dans un moment aussi difficile.

Pour ce qui concerne AFFELNET, nous devons donc y travailler et tout faire pour défendre un système juste y compris pour les enfants du centre de Paris. Nous ne devons pas nous cantonner au 4^e arrondissement. Nous serons combatifs et mes adjoints, très au fait de la situation, seront eux-mêmes très engagés sur le sujet.

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

J'ai moi-même vécu cette anomalie du système. Je suis originaire du 19^e arrondissement et j'ai eu la chance d'aller au Lycée Sophie Germain. Cela m'a permis de rencontrer des personnes très diverses et d'ouvrir le champ de mes connaissances. C'est grâce à ce parcours que je siége aujourd'hui en conseil d'arrondissement.

Je reconnais que ce système est problématique, mais il est une vraie chance pour les enfants du 19^e arrondissement. Ce n'est pas le chemin qu'ils prendraient naturellement. Le Lycée Sophie Germain est devenu très réputé et je salue le remarquable travail de l'ancien proviseur que j'ai beaucoup connu et qui accompagnait personnellement les élèves dans leurs difficultés. Je pense que si ce dispositif pouvait s'étendre à d'autres arrondissements, la mixité offrirait un autre regard sur les ghettos de l'Est parisien.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous remercie pour votre intervention. Nous sommes effectivement très attachés à cet aspect positif du système. Il est évident qu'il faut défendre la mixité. C'est pour cette raison que j'ai mentionné le cas des lycées Henri IV et Louis le Grand. Toutefois, il n'est pas acceptable que le 4^e arrondissement, à lui seul, concentre un tel taux de boursiers.

Le cas des enfants du 19^e arrondissement est le même que celui des logements sociaux. Lorsque l'on décide de créer des logements sociaux dans les 6^e, 7^e et 16^e arrondissements, c'est pour que la mixité s'installe partout. Nos quartiers du centre ont aussi besoin de cette mixité de générations, d'origines sociales et culturelles. Cela passe par le logement et par l'éducation. Mais, je ne crois pas qu'il y ait de divergence républicaine sur ce sujet.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Non, il n'y a aucune divergence. Je suis très attaché à la mixité sociale. Je remercie Boniface N'CHO pour son témoignage. La seule différence entre le fait que vous faisiez un long trajet pour vous rendre au lycée et le fait que beaucoup d'enfants du 4^e arrondissement font le même trajet, c'est que ces derniers le font par contrainte.

Je suis certain que vous étiez un excellent élève et c'est un honneur pour le lycée Sophie Germain de vous avoir accueilli. Je veux rendre un hommage appuyé à mon ami Michel VAUDRY qui était proviseur de ce lycée. Sachez qu'il a reçu, à ma demande, la légion d'honneur de la part de l'ancien Premier Ministre. Il y avait 40 % de boursiers à l'époque et il a fait de ce lycée un des meilleurs de Paris.

Par contre, le taux d'élèves originaires du 4^e arrondissement est de 4,5 % au Lycée Sophie Germain et de 10 % au Lycée Charlemagne. Aucun autre arrondissement de Paris ne se trouve dans cette situation. Je soutiens complètement le principe d'accueillir des élèves méritants boursiers qui viennent des quartiers défavorisés. Mais, dans le cas présent, le système est inversé et cela risque de pousser les familles du 4^e arrondissement à inscrire leurs enfants dans les établissements privés.

Les dirigeants des deux établissements privés du 4^e arrondissement vous confirmeront que la liste d'attente est phénoménale. Dès le CM1, les parents m'appellent pour me demander si je peux intervenir pour les faire entrer dans le privé, car ils imaginent déjà les conséquences en classe de 3^e. Je demande que ce système soit aéré et rendu plus juste, et que tous les arrondissements participent. Par ailleurs, dans les lycées du Nord-Est parisien, il manque 600 places d'entrée en seconde. Il y a donc une double embolie.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je voudrais appuyer tout ce qui vient d'être dit. Je pense que c'est un sujet majeur de

l'arrondissement, sur lequel nous devons tous travailler.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Vous connaissez la position du Maire et celle de l'opposition. Le témoignage de Monsieur N'CHO est d'une grande valeur et je me battrais pour que des lycées parisiens comme les lycées Louis le Grand et Henri IV puissent prendre part à cette politique du partage et de l'élévation du niveau des élèves. Il n'y a aucune raison pour que le 4^e arrondissement soit le seul à mener ce travail que Michel VAUDRY a porté et pour lequel il a une grande part de responsabilité.

0420160011

Désignation des représentants titulaires du conseil du 4^e arrondissement dans les organismes extérieurs. Lycée Charlemagne

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

0420160012

Désignation des représentants suppléants du conseil du 4^e arrondissement dans les organismes extérieurs. Lycée Charlemagne

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

0420160013

Désignation des représentants titulaires du conseil du 4^e arrondissement dans les organismes extérieurs. Lycée Sophie Germain

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

0420160014

Désignation des représentants suppléants du conseil du 4^e arrondissement dans les organismes extérieurs. Lycée Sophie Germain

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

2016DDCT59

Subventions Fonds du Maire (11 000 euros) à 3 associations du 4^e arrondissement

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous propose ce mois-ci d'attribuer les subventions d'un montant total de 11 000 euros à trois associations menant des actions dans le 4^e arrondissement :

- 5 000 euros pour l'association Les Amis du SEME, organisatrice de concerts dans le cadre des rencontres musicales en mairie ;
- 1 000 euros pour l'association « Orchestre de chambre de Paris » qui reconduit pour la deuxième année consécutive et en partenariat avec la mairie du 4^e arrondissement le festival « Musiques dans les cours du Marais » du 8 au 16 juillet 2016 ;
- 5 000 euros pour l'association « Voisimages » qui propose un projet d'animation de la

place du Marché Sainte Catherine lors de l'édition de la Nuit Blanche qui se tiendra pour la première fois un 1^{er} octobre.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016DLH46

22 rue Geoffroy l'Asnier (4e arrondissement) – Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Bonsoir. C'est une délibération assez surprenante puisqu'il s'agit d'une indemnisation à l'amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à un immeuble de la ville.

Une infiltration provenant d'une canalisation d'un immeuble appartenant à la ville, dans un logement appartenant à une occupante du 4^e arrondissement. Le logement a été endommagé et cette occupante a naturellement fait appel à son assurance qui s'est retournée contre la ville. L'expert mandaté par la compagnie d'assurance a défini un montant de dommages de 429 euros. La Ville de Paris, étant responsable du sinistre occasionné, doit donc s'acquitter de ces 429 euros.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016DAC338

Subventions (13 000 euros) à trois associations organisant des salons du livre et du Fanzine

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Bonsoir à tous. Il s'agit d'une subvention totale de 13 000 euros à trois associations organisant des salons du livre et du Fanzine sur Paris. 4 000 euros sont destinés à l'association de 4^e arrondissement « L'Autre Livre » qui organise chaque année le salon du livre des éditeurs indépendants dans la halle des Blancs Manteaux, salon auquel nous tenons mais qui n'a pas pu avoir lieu en 2015 à cause des attentats.

Il s'agit donc de reconduire ce salon en 2016 et pour compenser le fait que la dernière édition n'ait pas eu lieu, une librairie animée par l'association vient d'ouvrir dans le 5^e arrondissement afin de pérenniser cette offre très importante des éditeurs indépendants. Je vous propose donc de reconduire la subvention de 4 000 euros à l'association « L'Autre Livre ».

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016DFPE19

Accompagnement des familles – Subventions (346 900 euros), conventions et avenant à convention avec cinq associations pour le fonctionnement de ludothèques parisiennes dans les 11^e, 13^e, 14^e, 18^e et 20^e arrondissements et pour l'animation de l'espace public dans les 4^e, 5^e, 12^e, 14^e, 15^e, 19^e, et 20^e arrondissements en 2016

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

Il s'agit d'une subvention à cinq associations pour le fonctionnement des ludothèques parisiennes. Parmi ces dispositifs, une ludothèque itinérante gérée par l'association Stratagème sera installée le 11 juin de 15h à 19h sur la place Stravinski dans le 4^e arrondissement.

Cette action gratuite proposera deux espaces ludiques au public : un espace dédié aux enfants de moins de 6 ans et un autre pour enfants de 6 à 12 ans. Je vous propose donc de voter pour cette petite subvention.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Boniface N'CHO a mentionné seulement le dispositif qui concerne le 4^e arrondissement. Je veux donc faire une remarque d'information. Nous allons de toute façon voter pour cette délibération.

Si l'on examine les documents qui concernent les autres associations, on remarque que le montant annuel accordé à l'association la plus importante est passé de 100 000 à 118 000 euros en 2016, alors que son l'activité ne touche que 2 000 personnes. Je ne discute pas le bien-fondé de cette association, mais une subvention déjà importante est augmentée pour une association qui ne touche que 2 000 personnes. Il est tout à fait normal que nous votions les subventions des associations, mais il arrive que nous remarquions des détails qui posent question.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous votons, certes, pour l'ensemble des associations, mais celle qui nous concerne réellement est celle du 4^e arrondissement. Vous êtes libres de faire des commentaires sur les autres associations du reste de Paris, mais nos compétences s'arrêtent aux frontières du 4^e arrondissement.

Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement

Je voudrais ajouter un complément d'information. Effectivement, l'association représente 2 076 personnes, mais aussi 17 000 visites sur l'année. Ces 2 076 personnes participent plusieurs fois dans l'année, ce qui explique le montant de la subvention.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Parfois, une diminution de la subvention peut mettre l'association et le travail de ses membres en péril. C'est pour cette raison que les dossiers sont bien étudiés et je soutiens le travail accompli par ces associations.

Un avis favorable est donné à l'unanimité.

2016DJS195**Modification des tarifs applicables aux usagers et avenants aux contrats de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation de la Ville de Paris****Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Bonsoir à tous. J'ai le plaisir de vous présenter cette délibération qui concerne les centres d'animation et qui fait suite à une très large concertation à laquelle j'ai pu participer depuis décembre 2014 pour moderniser le fonctionnement des centres d'animation et des équipements municipaux dédiés aux jeunes.

Dans la continuité de l'investissement soutenu de la Ville de Paris pour l'entretien et le développement des centres d'animation, plusieurs dispositifs permettront à la réforme de renforcer le rôle et la place des centres d'animation :

- une meilleure visibilité via un nouveau label « Paris anime » et une identité visuelle appuyée par une grande campagne de communication ;
- une meilleure attractivité via un assouplissement des règles applicables en termes d'horaires d'ouverture et d'activités ;
- une action renforcée en faveur des jeunes pour l'attribution de nouveaux moyens humains.

Cette réforme des centres d'animation offrira plus de moyens pour accueillir les jeunes. Dès septembre 2016, 13 nouveaux emplois d'animateur et d'informateurs jeunesse seront créés. Concernant les programmes d'activités, l'obligation de mettre en place des activités dans au moins 7 des 9 catégories citées dans les cahiers de charges sera supprimée. Cela permettra davantage de flexibilité pour les centres d'animation et donc une meilleure adaptabilité aux évolutions d'usages. Quant au volume horaire hebdomadaire maximum d'ouverture, il ne sera plus limité à 64 heures et permettra ainsi de mieux adapter les horaires au rythme de vie des Parisiens et d'augmenter l'offre d'ateliers.

Ces équipements municipaux seront aussi plus visibles grâce au déploiement, dès septembre 2016, du nouveau nom « Paris Anime » et de son identité visuelle sur les outils de communication physiques et numériques. En parallèle, deux grands moments de communication sur l'offre des centres sont prévus mi-juin et début septembre. Il s'agira de la première campagne à l'échelle parisienne depuis plus de dix ans pour les centres d'animation.

En ce qui concerne les activités musicales, les avenants modifient les conditions de mise en œuvre du programme d'activités régulières de loisirs. Il est ainsi proposé de généraliser à compter de la saison 2017-2018 les enseignements de musique à trois en plaçant l'utilisateur au cœur de cette évolution destinée à favoriser l'accueil du plus grand nombre. Cette dernière évolution respecte et valorise les fondamentaux de l'éducation populaire en promouvant l'apprentissage en groupe, gage de mixité et d'exercice du vivre-ensemble.

L'objectif est aussi de repenser l'offre musicale construite autour d'un parcours à travers l'initiation, l'apprentissage et l'expression dans le cadre de filières d'ensemble. Les cours particuliers pourront continuer à être dispensés pendant la saison 2016-2017, à l'exception des 6 centres dont les contrats sont renouvelés dès 2016.

L'annexe jointe à la présente délibération reprend sous forme synthétique les dispositions tarifaires applicables au nouveau format des cours de musique individualisés.

Par ailleurs, le développement des partenariats entre les centres d'animation et les conservatoires parisiens est amené à se poursuivre.

Il s'agit donc d'un plan d'action ambitieux pour revaloriser nos centres d'animation sur tout Paris. J'en profite pour saluer le très beau travail qui est fait au pôle Simon Lefranc par l'équipe de Stéphane ÉMIN qui propose de nouvelles activités aux habitants du 4^e arrondissement et plus largement aux habitants du centre de Paris.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

L'opposition votera contre cette résolution puisqu'elle entérine la suppression des cours individuels dans les centres d'animation.

Ce sujet a fait l'objet d'une discussion en Conseil de Paris alors que son apparition avait surpris tout le monde. Des discussions et concertations se sont tenues, mais certainement pas au bon niveau, puisque les principaux concernés sont toujours contre cette décision. Elle est aujourd'hui entérinée au détour d'une décision plus globale qui porte sur le réaménagement des tarifs.

La raison essentielle de notre refus de voter cette délibération est notre perception d'un passage en force sur des motifs qui ne nous semblent pas les bons d'un point de vue de la pédagogie musicale.

Pour conclure, je voudrais relire un paragraphe que Pacôme RUPIN vient de lire. Je ne vais volontairement pas prononcer le mot *musique* : « Il est ainsi proposé de généraliser à compter de la saison 2017-2018 les enseignements à trois en plaçant *l'usager* au cœur de cette évolution destinée à favoriser l'accueil du plus grand nombre. Cette dernière évolution respecte et valorise les fondamentaux de l'éducation populaire en promouvant l'apprentissage en groupe, gage de mixité et d'exercice du vivre-ensemble. » Ces deux phrases véhiculent un discours très commun et nous sommes, de mon point de vue, très éloignés du sujet de l'éducation musicale.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

La concertation a commencé le 19 décembre 2014 par ce que l'on appelle un « world café », un système de concertation qui permet à 100 personnes, élus et professionnels de la jeunesse, de réfléchir aux équipements. Ensuite, le 19 janvier 2015, s'est tenue une réunion d'élus jeunesse d'arrondissement pour échanger sur la concertation. En tout, 4 réunions se sont tenues depuis 2015 afin de pouvoir prendre en compte les différents avis des élus. Des groupes de travail spécifiques ont également été menés par la sous-direction de la jeunesse avec des professionnels sur le modèle économique des centres d'animation, les espaces d'accueil, etc.

Une quinzaine de réunions de concertation se sont tenues en un an et demi. Aujourd'hui je pense que nous arrivons à la fin de cette période et qu'il s'agit désormais de mettre en place le plan d'action qui découle de cette concertation. Il me semble que la concertation s'est tenue avec tout le monde : élus, habitants et professionnels.

En ce qui concerne l'éducation musicale, la concertation a été très utile puisqu'elle a permis de passer des cours collectifs d'au moins 6 enfants aux cours semi-collectifs de 3 à 5 enfants. Ces cours permettront aux professeurs, en fonction de l'avancée pédagogique, de proposer aux enfants des temps individuels et des temps collectifs. Les professeurs pourront donc mieux s'adapter au rythme d'apprentissage des élèves.

La concertation a bien eu lieu et elle a permis d'aboutir à cette proposition que je trouve pertinente. J'ai moi-même suivi les cours du conservatoire pour le piano et le trombone et je

connais l'éducation musicale. Cette proposition permettra à un maximum d'enfants d'être sensibilisé à la musique et d'apprendre un instrument. C'est l'objectif de cette délibération.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Les points de vue se sont exprimés. Je crois que personne ne peut prétendre détenir la vérité sur ces sujets et il est bon de continuer à échanger. J'ai écouté attentivement ce que m'a dit Pascal GALLOIS, le directeur du conservatoire, et Pacôme RUPIN le rencontrera très prochainement.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 8 voix pour et 2 voix contre (Vincent ROGER (Les Républicains), Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MODEM) et 2 abstentions (Corine FAUGERON et Boniface N'CHO (Europe Ecologie les Verts)).

QUESTIONS

QD0420160008

Question de Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM) relative au Marché aux fleurs

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Monsieur le Maire, je pense que vous connaissez mon attachement pour les îles du 4^e arrondissement. J'ai habité l'Île Saint-Louis pendant 8 ans et mes enfants y ont fait leur scolarité de la maternelle au CM2. J'apprécie tout autant l'Île de la Cité. Il y a quelques mois je vous questionnais sur le projet présidentiel d'une étude sur le devenir de l'île à long terme.

Il est bon d'avoir une vision sur le long terme pour un quartier, encore faut-il ne pas se déconnecter de la réalité. Celle-ci nous impose de regarder de près ce qui fait aujourd'hui le charme de l'Île de la Cité, notamment le Marché aux Fleurs.

C'est un lieu qui, par beaucoup d'aspects, n'est pas entré dans le XXI^e siècle, voire qui est toujours dans le XIX^e siècle. Bien que sympathique, ce retard peut mettre en danger la pérennité du lieu et la visite récente le 7 juillet 2014 de la reine d'Angleterre n'y a rien changé.

Deux types de sujets m'inquiètent particulièrement : la vétusté apparente des bâtiments et le statut associé à l'usage des lieux.

Concernant la vétusté, on peut constater des problèmes de tags inappropriés, la détérioration du bas des bâtiments qui ont du mal à résister au temps et aux hommes, la présence de locaux vides qui accentuent la perception de saleté et perte de vitesse, enfin la décrépitude des peintures qui n'ont jamais été entièrement rénovées depuis l'époque où Jacques CHIRAC était Maire de Paris.

Cette vétusté est accentuée par le problème plus structurant des statuts d'occupation. Pourquoi les commerçants ne bénéficient-ils pas du même statut que ceux opérants dans un marché couvert alors qu'ils sont tout autant sédentaires ? Pourquoi ne bénéficient-ils pas d'une convention d'occupation de l'espace public au même titre que les kiosquiers ?

La précarité des statuts, même si certains commerçants sont là depuis plusieurs générations, rend difficile les travaux par les commerçants eux-mêmes, car les frais engagés deviennent non-récupérables lors des cessions, celles-ci n'étant possibles que pour les descendants des commerçants en place.

La faculté de s'agrandir pour un commerçant est réduite, car l'usage de locaux contigus

libres est lié à la situation maritale.

Les statuts précaires rendent difficile la régénération de l'écosystème. Une lente régression est presque inéluctable sans modernisation.

Monsieur le Maire, il est donc temps de faire entrer le Marché aux Fleurs dans le XXI^e siècle. Cela peut se faire en traitant les questions suivantes :

- Quand les commerçants pourront-ils bénéficier d'une convention d'occupation du domaine public ? Il s'agit d'une promesse faite il y a 5 ans.
- Quand la rénovation du lieu sera-t-elle menée ? Des services de la ville l'auraient évoqué il y a quelques mois, mais nous n'avons pas de nouvelles depuis.
- Quand une commission ad hoc pourra-t-elle être montée entre les commerçants et la Ville de Paris pour mettre à plat les statuts, travailler à leur modernisation et en finir avec les spécificités propres à ce marché ?

D'autres points peuvent être soulevés comme l'amélioration de la signalétique. Le Marché aux Fleurs est à côté d'un des sites les plus visités au monde. Pourtant, certains commerçants affirment ne pas en profiter comme ils le devraient.

Quid de la sécurisation des locaux contre les vols ?

Mais la question des statuts reste, selon moi, la question centrale. Sans réponse, le Marché aux Fleurs risque de s'assécher doucement, mais sûrement. Monsieur le Maire, voilà un sujet que nous pourrions faire avancer tous ensemble pour un lieu apprécié de tous. Je vous remercie.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Comme j'ai pu repérer votre attachement au Marché aux Fleurs, je pense que vous avez repéré le mien pour ce même lieu, puisque j'avais exprimé pendant la campagne le souhait que le Marché aux Fleurs soit une priorité. Votre question me permet donc d'apporter des informations sur ce que l'on pourrait appeler un des projets les plus importants de la mandature dans le 4^e arrondissement compte tenu du budget décidé en particulier pour le quartier des îles.

La réhabilitation du Marché aux Fleurs faisait partie de mes engagements. J'ai donc plaidé pour que cette réhabilitation soit inscrite dans le cadre de ce que l'on appelle le Plan d'Investissement de la Mandature (PIM). Cette réhabilitation ne pouvait donc pas être prise en charge par la mairie locale d'arrondissement, mais par la mairie centrale. Encore fallait-il convaincre cette dernière qu'il s'agissait d'une priorité pour l'ensemble de Paris et que le budget devait être à la hauteur de nos ambitions.

Cette demande a été acceptée avec le plein soutien d'Olivia POLSKI, l'adjointe à la Maire de Paris chargée du commerce. Une enveloppe budgétaire de 1 500 000 euros permettra de moderniser et d'embellir le Marché aux Fleurs, très apprécié de tous et particulièrement de la reine d'Angleterre qui a obtenu que l'on donne son propre nom au lieu.

Le projet est actuellement en phase d'étude avancée au sein des services de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, mais également de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, car ce programme comporte deux aspects.

La Direction du Patrimoine et de l'Architecture, chargée de la rénovation complète des

édicules, travaille actuellement au diagnostic et au plan d'action précis et phasé.

La Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, quant à elle, est chargée de la révision du règlement des statuts qui date de 1978, un an après l'élection de Jacques CHIRAC à la Mairie de Paris. Ce règlement est, de l'avis de tous, suranné, inadapté et trop complexe. Cette révision devra nous permettre de revoir le statut des commerçants, la mobilité interne et externe du marché, mais aussi d'envisager la signature de conventions d'occupation du domaine public.

Concernant les kiosquiers, Patrick BLOCHE m'a confirmé qu'ils bénéficient de simples autorisations de la Ville de Paris.

Une commission ad hoc, prévue par le règlement en cours, sera l'occasion d'étudier les questions relatives à la réforme du règlement.

Par ailleurs, je vous rappelle que la Mairie du 4^e arrondissement s'est engagée à prendre sur son budget d'investissement les travaux de requalification et d'aménagement de la voirie concernant deux allées : l'allée Célestin-Hennion et la rue Aubé.

Enfin, les édicules vides sur le marché ne feront pas l'objet d'attribution prochaine puisqu'ils seront utilisés pour reloger les commerçants et ainsi permettre un phasage des travaux qui limitera l'impact des nuisances sur les commerces.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Je vous remercie, car l'investissement est conséquent et je pense que c'est une bonne chose pour les citoyens et les commerçants.

QD0420160007

Question de Jean-Pierre PLONQUET (UDI/MODEM) relative au Centre de Recherche Interdisciplinaire Charles V et au Terrain d'Éducation Physique Neuve Saint-Pierre

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Monsieur le Maire, Paris a toujours fait l'objet de grands travaux : les Halles, le Louvre, la Bibliothèque Nationale, les Batignolles, la Samaritaine. Quant à l'appel à projets « Réinventer Paris », il fera émerger une vingtaine de projets plus ou moins grands, visibles de tous et accompagnés d'actions de communication significatives, comme ce qui a été fait au pavillon de l'Arsenal sur le projet Morland.

Des sujets plus locaux donnent aussi lieu à une campagne de communication. C'est le cas, dans le 4^e arrondissement, du projet de Terrain d'Éducation Physique (TEP) Neuve Saint-Pierre qui a fait l'objet d'une réunion publique en février 2016, même si les copropriétaires n'ont pas encore été consultés.

Il y a aussi des projets locaux qui avancent sans grande volonté d'ouverture. C'est le cas de la refonte du Centre de Recherche Interdisciplinaire (CRI), rue Charles V. Pourtant, les travaux prévus vont durer pendant près de deux ans pour un coût total d'environ 18 000 000 d'euros.

Deux ans de travaux dans cet endroit du Marais nous paraissent très longs. La concomitance avec les travaux rue Neuve Saint-Pierre devrait provoquer une perturbation supplémentaire. Nous pouvons regretter le manque évident de coordination. La dernière enquête d'évaluation des niveaux de bruit dans le 4^e arrondissement donnait la rue Beautreillis comme la plus calme de l'arrondissement. Cela ne sera plus le cas pendant les

deux prochaines années. Nos discussions avec les habitants ont montré un défaut d'information au niveau des habitants des rues Beautreillis, Charles V et Neuve Saint-Pierre, malgré tout ce qui a été fait réglementairement en lien avec les actions juridiques. La démolition d'un immeuble dans la parcelle du CRI n'a été annoncée que sur le permis de construire accordé à l'été 2015.

En vertu de l'ordonnance du référé du 15 mars 2016 décidé par la RIVP, les copropriétés du 12 rue Charles V et des 9, 11 et 15 rue Beautreillis ont déjà eu des frais d'avocat et devront se soumettre à l'inspection de leur bâtiment par un expert. Cela semble assez paradoxal puisqu'ils devront subir les conséquences de la démolition en même temps qu'ils devront payer des frais d'avocat.

Le terrain qui restera découvert dans la parcelle du TEP sera dédié au football, au basket-ball et au handball, juste sous les fenêtres du 15 rue Beautreillis et, dans une moindre mesure, du 7 rue Beautreillis.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Quelles actions de communication envisagez-vous à destination des habitants des rues concernées pour leur donner le niveau d'information détaillée nécessaire sur l'ordonnement des travaux et les degrés de nuisance en fonction des étapes ?
- Quelles actions allez-vous justement mener auprès des entrepreneurs pour faire en sorte que les nuisances de tout type soient atténuées le plus possible ?
- Quelles garanties peuvent être apportées pour que le niveau de bruit après les travaux revienne au niveau d'aujourd'hui ? Il y a des inquiétudes quant aux systèmes d'aération qui pourraient être mis en place sur les immeubles du CRI.
- Pourquoi la Mairie de Paris n'est pas intervenue pour éviter la concomitance des travaux du CRI et du TEP ? Cela est-il encore évitable ou atténué ?
- Vous engagez-vous à respecter le délai de deux mois entre la publication du permis de construire et le début des travaux pour le Terrain d'Éducation Physique ?

Julien LANDEL, 1^{er} Adjoint au Maire

Je vous remercie pour ces questions qui nous permettent d'apporter un certain nombre de réponses sur les différents chantiers de ce secteur du 4^e arrondissement.

En ce qui concerne le TEP, rue Neuve Saint-Pierre, pour lequel la Ville de Paris, via la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, est maître d'ouvrage, il ne sera pas le chantier le plus impactant comme nous l'avions présenté lors de la réunion publique. Tout d'abord parce que le gymnase sera une halle sportive légère qui ne nécessitera pas de fondations et dont le système d'ancrage sera constitué de 4 pieux fixés dans le sol. Cela signifie qu'il ne sera pas nécessaire de creuser. Nous éviterons ainsi l'évacuation de gravas ainsi que les nuisances inhérentes à ce type de travaux.

Ensuite, parce que la construction de ce gymnase sera d'une durée relativement courte, elle débutera à la rentrée 2016 pour s'achever au début du deuxième trimestre 2017.

En revanche, notre attention porte sur les deux opérations menées par la RIVP dans ce secteur : la refonte du CRI rue Charles V et la réhabilitation du Village Saint-Paul dont les travaux devraient débuter en 2017. Ces opérations sont d'une ampleur plus importante que

celle du gymnase rue Neuve Saint-Pierre.

L'organisation de ces chantiers et les conséquences sur l'espace public font déjà l'objet d'une préparation minutieuse entre la RIVP, la Direction de la Voirie, le Commissariat du 4^e arrondissement et la Préfecture de Police. Ils travaillent actuellement aux différents scénarios possibles et le Maire a demandé que la préparation de ces deux chantiers, ainsi que leur emprise sur l'espace public, soient traitées en même temps, afin d'avoir une vision d'ensemble de l'impact sur le quartier.

Le Maire a également demandé qu'un contrôle très étroit soit effectué durant le chantier de la part de la direction de la voirie et du Commissariat du 4^e arrondissement, avec une attention toute particulière portée à la sécurité des usagers de la voirie ainsi qu'aux nuisances pour les habitants. De son côté, la RIVP et ses entreprises se devront d'être irréprochables sur la communication adressée aux habitants. Le Maire les a revus récemment pour leur rappeler et nous souhaitons que cette communication soit transparente, précise et régulière, y compris sur les délais des travaux. Une maison de chantier sera ainsi ouverte en plein cœur du Village Saint-Paul.

Certes, les travaux occasionneront des nuisances, mais elles sont inhérentes à l'amélioration de la qualité de vie du 4^e arrondissement, et du Village Saint-Paul en particulier.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous remercie d'avoir posé cette question qui est totalement légitime. Les habitants que je rencontre quand je circule dans ce quartier me posent des questions naturelles qui concernent leur vie quotidienne.

Je rencontre souvent la RIVP au sujet de ce chantier parce qu'il représente une très grosse dépense et qu'il est porté par l'idée de réussir. L'histoire montre que les travaux ont toujours été délicats dans le Village Saint-Paul, malgré la bonne volonté dans les différentes initiatives. Le poids du patrimoine, l'étroitesse des rues et les transformations de la ville dans les années 1960, 1970 et 1980 sont aujourd'hui à revoir complètement. J'ai d'ailleurs trouvé le nouveau directeur de la RIVP assez pragmatique et lucide, car c'est un chantier complexe où beauté, patrimoine, contraintes des Bâtiments de France et viabilité doivent pouvoir s'articuler.

Nous répondrons à toutes les questions au fil du projet, mais je reste tout à fait preneur des remarques qui permettront au chantier d'être mené dans les meilleures conditions.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Suite à la commission d'attribution des places en crèche du 4^e arrondissement, un quiproquo est survenu au sujet de votre présence, Monsieur PLONQUET, à cette commission pour laquelle nous avons bien acté que vous deviez représenter l'opposition. Le courrier vous invitant à y participer a bien été envoyé. Toutefois, vous ne l'avez pas reçu. Nous avons constaté un simple dysfonctionnement.

J'ai donc décidé de faire cette communication afin de vous transmettre l'ensemble des éléments de l'attribution des places lors de la dernière commission à laquelle vous n'avez pas pu assister.

Comme chaque année, avant les grandes vacances, une commission d'attribution des places en crèche s'est réunie à la Mairie du 4^e arrondissement le 25 mai 2016 en présence

de l'ensemble des directeurs et directrices des crèches collectives de l'arrondissement, la coordinatrice des crèches, le médecin référant de la PMI et la présidente Évelyne ZARKA, mon adjointe en charge de la petite enfance.

Pour votre information, je rappelle que tous les dossiers ont été présentés en commission de façon anonyme. Et pour être complètement transparent, je précise que les seules informations qui apparaissent sur les dossiers sont le prénom de l'enfant, la date de naissance ou la date de naissance attendue, le niveau de ressource des parents, enfin l'établissement et la date d'entrée souhaités.

Par ailleurs, je rappelle que les places disponibles sont attribuées selon les critères suivants :

- domiciliation dans l'arrondissement ;
- obligation d'activité professionnelle des parents ou de recherche active d'emploi ;
- niveau de ressource ;
- situation médicale ou sociale spécifique.

Cette année, 187 dossiers ont été présentés pour 144 places à attribuer, ce qui équivaut à un taux de 77% de satisfaction des demandes. Ce taux est un des meilleurs de Paris et je compte bien l'améliorer grâce aux travaux de transfert de la crèche familiale des Jardins Saint-Paul à la Mairie du 4^e arrondissement, dans la salle Jean-Mouly dont le début des travaux est prévu pour le premier semestre 2017 et l'ouverture en septembre 2017.

L'établissement des Jardins Saint-Paul sera, quant à lui, restructuré pour être transformé en multi-accueil et ainsi créer une quinzaine de places supplémentaires.

Pour aller dans le sens de l'amélioration de la transparence des attributions, mon adjointe et moi-même souhaitons que les désistements et naissances post-commission du mois d'octobre fassent désormais l'objet d'une troisième commission annuelle. C'est un point important, puisque vous recevrez un mail et non plus une lettre par la Poste. Ainsi, je vous annonce la mise en place d'une troisième commission au mois de janvier 2017.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Pour plus de précision, je vais vous donner le détail des attributions :

- 101 places pour la section des bébés nés fin 2015 et en 2016, pour 123 demandes, soit un taux de 82 % de satisfaction. Ces places ont été attribuées à des familles dont les ressources varient entre 960 et 10 400 euros net mensuels.
- 19 places pour la section des moyens, nés en 2015, pour 27 demandes, soit un taux de 70 % de satisfaction. Ces places ont été attribuées à des familles dont les ressources varient entre 880 et 7 000 euros net mensuels.
- 24 places pour la section des grands, pour 37 demandes, soit un taux de 65 % de satisfaction. Ces places ont été attribuées à des familles dont les ressources varient entre 0 et 11 230 euros net mensuels.
- 5 places en journée continue à la halte-garderie de l'Hôtel de Ville.

Toutes les familles sont informées par courrier du résultat de la commission, qu'il soit positif

ou négatif. Pour celles qui ont le plaisir de s'être vues attribuée une place, Monsieur le Maire a souhaité que leur soit signifiée la nécessité de veiller à assurer la présence de leur enfant dans l'établissement de manière régulière, eu égard au nombre de familles sur la liste d'attente. Les familles qui ont envoyé le coupon de maintien en liste d'attente verront leur dossier maintenu et représenté lors des commissions suivantes.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup. Je ferai deux autres communications rapides avant de répondre aux questions du public.

Depuis le début de l'année, une séance plénière du conseil municipal des enfants du 4^e arrondissement se réunit avec des représentants élus ou désignés de chaque école un mercredi sur deux. Une séance en configuration de conseil d'arrondissement permettra de faire le bilan du travail accompli au cours des différentes séances. Cette séance de configuration aura lieu le mercredi 15 juin 2016 de 15h à 17h dans la Salle des mariages de la Mairie du 4^e arrondissement.

Ce sont des moments magnifiques. Les enfants se transforment en membres du conseil municipal et échangent des idées précises et pertinentes, voire impertinentes. Lors de cette séance, les élus du Conseil Municipal des Enfants présenteront les différentes thématiques abordées au cours de l'année et les projets que les enfants souhaitent voir mis en œuvre.

Ensuite, comme l'année dernière, la commission de sélection des projets déposés par les habitants dans le cadre du budget participatif se tiendra le mardi 7 juin à 17h en Salle des mariages. Cette commission se réunira dans un format identique à celle de l'année passée : élus, présidents des conseils de quartier, représentants des parents d'élèves et représentants des services de la Ville de Paris. Cette commission permettra d'arrêter la liste des projets qui seront soumis au vote des habitants du 17 septembre au 2 octobre prochains. Comme l'année dernière, un événement public sera organisé en Mairie à la fin du mois de juin.

QUESTIONS DU PUBLIC

Sandra FELLOUS

Je tenais à vous lire un article du Code pénal : « Le fait, pour un ascendant ou toute autre personne exerçant à son égard l'autorité parentale ou ayant autorité sur un mineur de 15 ans, de priver celui-ci d'aliment ou de soin au point de compromettre sa santé est puni de 7 ans d'emprisonnement ou de 100 000 euros d'amende. » L'article qui suit est plus intéressant : « Constitue notamment une privation de soin, le fait de maintenir un enfant de moins de 6 ans sur la voie publique ou dans un espace affecté au transport collectif de voyageurs dans le but de solliciter la générosité des passants. »

Ma première question s'adresse peut-être davantage à Madame LEBRETON : qu'est-ce qui est engagé pour les enfants qui sont de plus en plus nombreux à circuler rue Saint-Antoine ?

Ma deuxième question concerne les centres de loisirs appelés CLAP et dont la moitié de leurs effectifs sont des enfants en situation de handicap. Paris compte 9 de ces centres. Les 4 premiers arrondissements vont-ils bientôt compter un établissement de ce genre ?

Ma troisième question concerne la rue des Nonnains-d'Hyères qui existe depuis 1182 et qui s'appelait précédemment la rue des Nonnaindières. Comme peu de rues parisiennes ont une consonance féminine, je propose de rebaptiser cette rue par son ancien nom.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Concernant votre proposition de rebaptiser le nom de la rue des Nonnains-d'Hyères, je vous suggère de faire un courrier, puisque la question doit être traitée en commission *ad hoc*.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

La question de la circulation des enfants dans les rues est une question très complexe qui n'est pas totalement du ressort de la Mairie, puisque les enfants n'ont pas le droit d'être en situation de mendicité dans la rue. Nous avons essayé de mettre autour de la table toutes les personnes concernées : la Police, les maraudes publiques et privées qui travaillent sur l'arrondissement, les spécialistes des familles Roms comme le secours catholique.

Nous avons fait des signalements, mais le juge pour enfants ne prend pas toujours de décision à la suite d'un signalement. Les enfants peuvent avoir été signalés et être passés devant le juge, pour finalement retourner à une situation de mendicité, car le juge pour enfant estime que ces familles ne sont pas maltraitantes à l'égard de leurs enfants. C'est un sujet très complexe. La législation n'est pas bien adaptée au cas de ces familles.

À la Mairie du 4^e arrondissement, nous nous sommes focalisés sur la scolarisation de ces enfants, car l'obligation scolaire concerne tous les enfants en France. Certains de ces enfants étant en âge d'aller à l'école, cette obligation devrait leur être appliquée.

Ensuite, se pose le problème concret de la scolarisation d'un enfant à qui l'on propose un hébergement à 35 kilomètres de Paris. Le travail est considérable de la part de nombreux acteurs qui se réunissent très souvent. Malgré l'ampleur de ce dispositif, nous avons l'impression d'avancer très doucement. Néanmoins, certaines familles se sont stabilisées et leurs enfants vont désormais à l'école.

L'équilibre est difficile à trouver entre l'obligation scolaire, l'interdiction de mendicité, l'interdiction de l'exploitation des enfants et les difficultés que vivent les habitants du 4^e arrondissement.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci. J'en profite pour saluer le travail quotidien de mon adjointe, en concertation avec la Maire centrale et Dominique VERSINI. Des familles sont prises en charge et logées. D'ailleurs, Anne HIDALGO a annoncé aujourd'hui la création d'un centre humanitaire dans le nord de Paris.

Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Concernant les CLAP de Paris, l'accueil des enfants handicapés dans ces centres de loisirs est tout à fait récent et la ville a fait un gros effort pour les concentrer sur des locaux adaptés. Il n'y en a pas dans le centre de Paris. Néanmoins, les familles qui désirent inscrire leur enfant dans ces centres de loisirs sont prises en charge, au cas par cas et en fonction du handicap. Jusqu'à présent, nous avons pu répondre aux demandes. Mais il y a peut-être quelques familles que vous connaissez et qui ne se sont pas encore manifestées. Vous pouvez alors nous le faire savoir et, s'ils ne sont pas directement accueillis par le centre de loisirs du domicile des parents, ils le seront par un centre à proximité.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

S'il n'y a plus de questions du public, je vous remercie pour votre assiduité et je vous souhaite une très belle soirée.

La séance est levée à 20h34.